

SSIAP1

Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne

Prérequis

Le candidat doit remplir les conditions suivantes :

1/ Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :

- PSC 1, de moins de deux ans ;
- Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité

2/ Être apte physiquement attesté par un certificat médical datant de moins de trois mois (modèle de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié).

3/ Satisfaire à une évaluation réalisée le premier jour de la formation en centre de formation (capacité du candidat à rendre compte sur la main courante des anomalies constatées lors d'une ronde et à alerter les secours).

Durée

67 heures (soit 2 semaines, examen inclus - la présence sur la totalité de la durée de l'examen est obligatoire)

Public visé

Toute personne répondant aux prérequis ci-dessus.

Moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et de pratiques par atelier, QCM d'entraînement. Visite de sites. Support de formation avec un document selon les textes des ERP et IGH et le programme de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.



OBJECTIF

Acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et des IGH ; sensibiliser les employés, intervenir face à un début d'incendie, évacuer le public, alerter et accueillir les secours, entretenir les moyens de secours, porter assistance aux personnes.
Programme conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

CONTENU



Le feu

- * Ses conséquences
- * Le comportement au feu



Sécurité incendie :

- * Principes de classement des établissements,
- * Les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie, desserte des bâtiments, cloisonnement d'isolation des risques, évacuation du public et des occupants, désenfumage, éclairage de sécurité,
- * La présentation des différents moyens de secours.



Installations techniques :

- * Installations électriques, ascenseurs et nacelles, installations fixes d'extinction automatique, colonne sèches et humides, système de sécurité incendie



Rôles et missions des agents de sécurité incendie :

- * Le service de sécurité,
- * La présentation des consignes de sécurité et main courante,
- * Le poste de sécurité, rondes de sécurité et surveillance des travaux,
- * La mise en œuvre des moyens d'extinction, appel et réception des services publics de secours, sensibilisation des occupants.

Matériels pédagogiques

Diaporamas, vidéos, système de sécurité incendie (SSI), Quizz box, manipulations d'extincteurs.

Évaluation et suivi

L'examen se déroule devant un jury présidé par le directeur départemental des services d'incendie et de secours (SDIS) ou son représentant.

- Une épreuve écrite avec un QCM
- Une épreuve pratique lors d'une ronde avec anomalies et sinistres

Attestation et diplôme

Pour les personnes qui ont validé l'examen, une attestation de formation provisoire est délivrée à la fin de la formation en attendant la remise du diplôme.

Lieux

La formation est dispensée au sein de notre organisme de formation et sur des sites partenaires.

Participants

Jusqu'à 12 stagiaires.

Tarif

Sur devis.

La formation est éligible au Compte Professionnel de Formation (CPF) - (démarche à effectuer au plus tard 2 semaines avant le début de la formation).

Recyclage

Le recyclage est obligatoire tous les 3 ans (RAN/REC SSIAP 1).



Mises en situation

- * Visites applicatives,
- * Les mises en situation d'intervention.

RÉFÉRENCES

Arrêté du 02 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

INTERVENANT(S)

Nos formateurs sont titulaires d'au moins un diplôme de pédagogie et spécialisés dans le domaine qu'ils enseignent.

Pièces à fournir

- **Informations sur le candidat**
(Nom, Prénom, adresse mail, n° de téléphone portable)
- **Copie de la pièce d'identité**
- **2 photos d'identité** (format passeport)
- **Copie du diplôme de secourisme valide** (PSC1 de moins de 2 ans ou, SST ou PSE 1 en cours de validité)
- **Certificat médical de moins de 3 mois** (modèle à respecter)

⚠ Les candidatures sont prises dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

Pour exercer l'emploi de SSIAP, l'habilitation électrique est obligatoire.
Exemple : « Formation complémentaire H0/B0 (prérequis à la fonction) ».

CONTACT

securite@lafabriquedesmetiers.com

Notre centre de formation s'engage à vous apporter une réponse dans **un délai de 72h maximum**.

Formation déclarée en **Préfecture** et au **SDIS départemental**.
Formation déclarée sur :

